

mie, et assurant à sa famille, de son vivant, une honorable existence, et laissant après sa mort à ses successeurs le moyen de conserver un bien-être, susceptible d'amélioration, par l'industrie des possesseurs. Je ne vois nulle objection à admettre la dernière de ces deux catégories au droit d'assister aux assemblées des Fabriques ; mais quel droit peuvent avoir les premiers ? Leur droit ne serait-il pas leur intérêt ? Il suffirait suivant eux qu'un homme fût avocat, notaire, officier de milice, magistrat, portant habit à poches, ou qu'un faquin disposé à narguer tout, à mépriser la morale comme la religion, se mît sur les bancs de la notabilité, pour en obtenir les privilèges. Oh ! qu'alors les biens des Fabriques seraient bien administrés ! Quel plaisir n'y aurait-il pas à voir ces sages administrateurs économiser les biens des églises, eux qui la plus part du tems n'ont pu économiser leur propre patrimoine ! Cette notabilité est pourtant à l'ordre du jour. C'est elle que l'on invoque comme partie intégrante de nôtre constitution. L'on a été bien plus loin, l'on a dit dans la Minerve, que le Curé de Lotbinière était condamné à l'emprisonnement pour avoir refusé d'admettre cette prétendue notabilité. Ce n'est pas à l'Editeur que j'attribue cette infamie ; non, je l'en excuse ; elle vient de la malice la plus infernale, qui s'étale du mensonge et de la calomnie. Il est vrai qu'il a été émané deux *mandamus* contre la Fabrique de Lotbinière à la réquisition d'un Monsieur *Legendre* pour faire déclarer nulle l'élection de deux marguilliers, parce que de prétendus notables n'y avaient pas été appelés ; mais il est faux que la Cour du Banc du Roi aît encore rien prononcé à cet égard ; je le tiens de source certaine, et ne crains point d'être démenti. Pourquoi donc égarer, enflammer l'opinion publique, par des calomnies ? Que peut y gagner la vérité ? Est-on assez sot ou assez méchant pour croire que les tribunaux judiciaires se laisseront leurrer par des citations aussi mensongères ? Non, mais l'on se sert de la presse, pour déprécier et avilir des

hommes

homme
en pl
lâche

Je
sur le
de m
de l'e
mettr
proc

Da
sterli
prés
ment
pas à
renc
alors
sign
vert
le m
ter a
sans
La
la d
dira
sous
n'in
qui
poi
dét
tout
pou
nist

I
son
rég
éle